

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 787/SLAG modifiant certaines dispositions du code du service national (JORF n° 160 du 11 juillet 1973, p. 7486) [arrêté de promulgation n° 787 du 6 août 1973].

n° 787/SLAG

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
10 juillet 1973

Numéro JO
n° 16 du 25/08/1973

Date du numéro
25 août 1973

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulguée dans le territoire français des Afars et des Issas. La loi n° 73-625 du 10 juillet 1973 modifiant certaines dispositions du code du service national. ee à

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié avec le texte promulgué au Journal officiel du Territoire et communiqué partout où besoin sera.

G. THIERCY.